

**PRÉAVIS N° : 106 /26**

**OBJET DU PRÉAVIS :** Intentions de la Municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal

## CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2026

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis concernant les *Intentions de la Municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal* s'est réunie mercredi 15 avril. La séance a eu lieu en présence de Mmes Françoise Matthey, Fanny Sautebin, Caroline Stevens et de MM. Patrick Soppelsa et Jean-Jacques Gacond. Mme la Syndique, le Municipal Roger Muller ainsi que Mme Sarah Besson-Coppotelli, directrice du futur Pôle muséal, se sont joints à la rencontre. M. Frédéric Besse a assisté à la commission pour la COGEFIN tandis que Mme Caroline Stevens a rédigé le présent rapport.

### Préambule

Classée parmi les *Plus beaux Villages de Suisse* depuis 2017, notre cité possède un riche patrimoine culturel et agricole. Les musées Eugène Burnand et du Vieux-Moudon sont les gardiens de cette histoire, partagée par plus de 6'600 Moudonnoises et Moudonnois. Afin de renforcer l'attractivité de notre commune, la Municipalité a initié en début de législature une réflexion approfondie sur la création d'un Pôle muséal.

En octobre 2022, une première étape a été franchie avec l'octroi d'un crédit de CHF 245'000 pour la création d'un poste de coordinatrice à 60%. Le préavis 19/22 a été largement accepté avec 37 voix, 3 avis contraires et 2 abstentions. Le 9 décembre dernier, le Conseil communal a accepté un nouveau crédit de CHF 158'550 visant à soutenir l'élan du Pôle muséal pour 2026. L'accueil réservé à ces deux préavis a donné à la Municipalité des signaux encourageants.

Conformément à leur engagement, les autorités communales présentent aujourd'hui les grandes lignes de la réflexion sur le Pôle muséal réalisée au cours de la législature 2021-26. Ainsi, le préavis 106/26 « ne vise pas à solliciter un crédit d'étude ou d'ouvrage », est-il précisé. Il s'agit de faire preuve de cohérence en maintenant le cap que nous avons défini ensemble ces dernières années.

### La question financière

Madame la Syndique reconnaît le caractère « ambitieux », « voire très ambitieux » des *Intentions de la municipalité pour la création d'un futur Pôle muséal*. Les informations figurant dans le préavis 106/26 sont claires et chiffrées. On y trouve le rapport de Madame Besson-Coppotelli remis le 28 avril 2025 à la Municipalité, une feuille de route détaillée, le budget de fonctionnement prévisionnel ainsi que des précisions concernant l'orientation et la gouvernance de la future institution. La durée de réalisation du projet s'étend sur 9 ans : « ce qui permet d'envisager un lissage harmonieux pour les finances publiques », précise encore Mme Carole Pico.

### Diversifier les sources de financement

Outre les travaux de rénovation, les frais de personnel et le budget de fonctionnement du futur Pôle muséal, il faut prendre en charge le coût des expositions. La directrice précise que ce dernier poste est assuré par des subventions publiques et privées. Concernant l'exposition *Amour vache*, Mme Besson-Coppotelli a réuni près de CHF 100'000. Sollicitée à cette occasion, la fondation Sandoz

soutient les prochains événements et s'est engagée à faire partie des futurs mécènes du pôle muséal. La création d'un cercle de mécènes pour assurer le développement des activités du futur Pôle est prévue. La plaquette de présentation destinée aux donatrices et donateurs sera envoyée dès que possible.

Enfin, comme cela est indiqué en page 9 du préavis, la question de l'acquisition du bâtiment du Grand-Air s'est posée. Compte tenu des frais de rénovation, la Municipalité a sollicité la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) pour l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) non onéreux. L'acceptation du présent préavis permettra d'accélérer la procédure.

### **Un leadership efficace**

Depuis sa prise de fonction en juin 2023, Mme Besson-Coppotelli a mené un travail de réflexion stratégique tout en assurant la direction du pôle muséal. En avril 2025, le vernissage de l'exposition *Amour vache, à la vie, à la mort* a réuni près de 300 personnes. La couverture médiatique de l'évènement a été excellente ; dépassant même le fameux *Röstigraben*.

Au terme de l'année 2025, on observe une forte augmentation de la fréquentation des deux musées avec près de 3000 personnes contre 700 à 800 les années précédentes. Dans son rapport, la directrice évoque sa manière de travailler et souligne l'importance d'une approche ouverte et collaborative. Ces différents éléments démontrent l'adéquation de Mme Besson-Coppotelli pour la mission qui lui a été confiée.

### **Un travail de longue haleine**

« 10 ans, c'est long ! » s'étonnent plusieurs membres de la commission. Nos interlocutrices expliquent qu'il est difficile de faire plus vite. Si le projet est solidement planifié, il faut tenir compte du temps nécessaire pour les différentes phases de validation, notamment de la part du Canton. Enfin, il faut rappeler que plusieurs crédits d'étude et d'ouvrage seront présentés au Conseil communal entre 2026 et 2035.

Au-delà de l'aspect strictement financier, un projet d'une telle envergure nécessite une solide gouvernance. Sur ce point, l'ensemble de la commission est unanime : Mme Besson-Coppotelli a réalisé un excellent travail et ce, aussi bien du point de vue stratégique que relationnel. Son implication personnelle en tant que telle fournit une garantie supplémentaire au succès du futur Pôle muséal que nous espérons voir éclore d'ici 2035.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède c'est à la majorité (une abstention), que la commission vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité n° 106/26 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. soutient les intentions exprimées par la Municipalité dans le présent préavis relatives à la création du futur pôle muséal,
2. réserve expressément toute décision relative aux crédits d'études et de réalisation à des préavis ultérieurs de la Municipalité qui seront soumis au Conseil communal,
3. prend acte que le présent préavis, par la remise du rapport de faisabilité sur le projet de futur pôle muséal, vaut bouclage du préavis n° 19/22 intitulé *Demande d'un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologie, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand.*



Caroline Stevens, rapportrice